COMMUNE DE GRANCY

PRÉAVIS MUNICIPAL N^{O} 8/2026

Concernant le budget communal 2027

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

La Municipalité soumet au Conseil général le budget du compte de résultats pour l'exercice 2027. Celui-ci présente un excédent de charges de CHF 49'530.00.

Ce préavis accompagne le budget conformément aux exigences cantonales de présentation sous MCH2. Il expose les principaux éléments du budget en reprenant les commentaires signalés par la lettre B) et explique le résultat échelonné.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Compte de résultats 2027	**Montant en CHF**
Total des charges	2'696'810.00
Total des revenus	2'647'280.00
Excédent de charges	**49'530.00**

L'amélioration du solde en comparaison de 2026 doit être appréciée avec prudence. Les recettes fiscales sont estimées à CHF 1'777'000.00, contre CHF 1'897'600.00 au budget 2026. La diminution de certaines charges, notamment à la péréquation directe, ainsi que l'augmentation de revenus locatifs contribuent à la diminution du déficit.

Le volume global des charges et des revenus est aussi influencé par la disparition des postes de la rubrique carburant, qui représentaient CHF 410'000.00 de chaque côté au budget 2026. Cette variation réduit les totaux sans améliorer, à elle seule, le résultat.

COMMENTAIRES PARTICULIERS SUR LE BUDGET

Les commentaires ci-dessous reprennent les indications B) du budget détaillé, regroupées par thème.

Administration et indemnités municipales
Compte 0120.3000.00 ; Les salaires et vacations des membres de la Municipalité passent de CHF 63'400.00 à CHF 96'600.00. Cette augmentation découle de la révision des indemnités municipales acceptées dans le préavis 5/2026.

Revenus des terrains et des bâtiments
Comptes 0224.4470.00 et 9630.4430.00 ; La redevance du droit distinct et permanent du quartier de l'Ancienne Laiterie, de CHF 40'000.00, était inscrite en 2026 avec les revenus de location des terrains

et fermages. En 2027, elle figure parmi les revenus des immeubles du patrimoine financier. Il s'agit d'un changement d'imputation sans incidence sur le résultat global.

Compte 0290.4470.10 ; Les loyers du patrimoine administratif passent de CHF 73'180.00 à CHF 91'780.00. Le budget 2026 ne retenait que six mois de location du restaurant en raison du changement de restaurateur ; le budget 2027 prévoit douze mois de location.

Compte 2170.4472.00 ; Les loyers versés par l'ASICOVV pour l'utilisation du Collège passent de CHF 127'500.00 à CHF 152'500.00. Le commentaire budgétaire rattache cette progression à la classe supplémentaire, dont le loyer est fixé à CHF 30'000.00 par année pour les cinq années à venir.

Personnel de voirie
Compte 6150.3010.00 ; La charge salariale passe de CHF 151'500.00 à CHF 65'000.00. Le budget 2026 comprenait deux salariés, à 100 % et à 80 %, alors que le budget 2027 prévoit un salarié à 80 %.

Compte 6150.4612.00 ; Le dédommagement relatif au salaire de M. Allan Monnard diminue de CHF 52'500.00 à CHF 7'000.00. Selon le commentaire budgétaire, cette diminution tient au fait qu'il ne travaille plus pour les autres communes.

Éclairage public
Compte 6150.3143.00 ; Les frais d'entretien de l'éclairage public passent de CHF 45'000.00 à CHF 6'000.00. Le budget 2026 comprenait une charge ponctuelle pour l'installation de nouvelles armoires électriques, qui ne se répète pas en 2027.

SECTEURS AUTOFINANCES ET GESTION DES DECHETS

L'approvisionnement en eau, l'épuration et la gestion des déchets sont des secteurs autofinancés. Leurs charges doivent être couvertes par les taxes et les revenus propres correspondants. Les écarts annuels sont enregistrés dans les financements spéciaux : un excédent de revenus donne lieu à une attribution et un excédent de charges à un prélèvement. L'équilibre comptable ainsi obtenu ne signifie donc pas nécessairement que les recettes courantes couvrent les coûts du secteur.

Approvisionnement en eau
Compte 7100.4510.00 ; Le déficit prévu de CHF 3'500.00 est compensé par un prélèvement sur le financement spécial. Après cette écriture, le secteur présente CHF 72'500.00 de charges et autant de revenus.

Traitement des eaux usées
Compte 7200.3300.00 ; Le budget 2027 comprend CHF 15'000.00 d'amortissements planifiés du réseau d'eaux claires et d'eaux usées. Cet amortissement avait été omis dans le budget 2026.

Compte 7200.3510.00 ; L'excédent prévu de CHF 4'000.00 est attribué au financement spécial. Le secteur est ainsi équilibré à CHF 112'000.00 de charges et de revenus.

Déchèterie de La Corasse et déchets de Grancy
Les mentions D et G distinguent respectivement la déchèterie de La Corasse et les déchets de Grancy, comprenant les déchets ménagers, les biodéchets et les déchets verts. Sur les CHF 100.00 de taxe de voirie, CHF 80.00 sont attribués à la déchèterie et CHF 20.00 aux déchets ménagers, selon les comptes 7300.4240.00 et 7300.4240.50.

Compte 7300.4510.00 ; Le déficit prévu s'élève à CHF 15'200.00 : CHF 12'200.00 pour les déchets de Grancy et CHF 3'000.00 pour la déchèterie de La Corasse. Cette dernière est donc proche de l'équilibre, tandis que la gestion des déchets de Grancy présente un déséquilibre plus marqué.

Le prélèvement de CHF 15'200.00 permet de présenter le secteur à CHF 152'600.00 de charges et de revenus. Le financement spécial étant annoncé à zéro dans les commentaires du budget, ce déficit entraîne un solde négatif au bilan ; il ne constitue pas un prélèvement sur une réserve disponible.

La Municipalité doit examiner de plus près les possibilités de ramener ce secteur à l'équilibre. Elle analysera notamment l'exercice 2026, première année de fonctionnement de la déchèterie, afin de préciser les coûts, leur répartition et les recettes. Cet examen portera sur l'organisation des prestations, les possibilités de maîtrise des charges et, si nécessaire, l'adaptation des taxes dans le cadre réglementaire applicable.

LECTURE DU RESULTAT ECHELONNE

Étape du résultat	**Montant en CHF**
Charges d'exploitation	−2'597'910.00
Revenus d'exploitation	2'275'500.00
Résultat d'exploitation	**−322'410.00**
Charges financières	−62'900.00
Revenus financiers	322'430.00
Résultat financier	**259'530.00**
Résultat opérationnel	−62'880.00
Résultat extraordinaire	13'350.00
Résultat total du compte de résultats	**−49'530.00**

Le résultat financier positif de CHF 259'530.00, alimenté notamment par les loyers et fermages, atténue fortement le déficit d'exploitation. Il ne représente toutefois pas le rendement net des bâtiments : leurs charges d'entretien, d'énergie, d'exploitation et les amortissements du patrimoine administratif figurent dans les charges d'exploitation. Ces charges sont donc bien comprises dans le budget global, mais pas dans le seul résultat financier.

Après addition des résultats d'exploitation et financier, le déficit opérationnel atteint CHF 62'880.00. Le revenu extraordinaire de CHF 13'350.00 correspond au prélèvement sur le préfinancement de l'amortissement de la voirie et ramène le déficit final à CHF 49'530.00.

Cette situation démontre une nouvelle fois le besoin de développer le Battoir pour renforcer durablement les revenus communaux. La Municipalité entend poursuivre ce projet en appréciant les revenus attendus au regard de l'investissement, de son financement et des charges futures, afin de dégager une contribution nette positive aux finances de la Commune.

CONCLUSIONS

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

L'assemblée du Conseil général de Grancy,

- vu le préavis municipal n° 8/2026
- ouï le rapport de la commission chargée de l'examen du budget ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- **d'adopter le budget du compte de résultats pour l'année 2027, présentant CHF 2'696'810.00 de charges et CHF 2'647'280.00 de revenus, soit un excédent de charges de CHF 49'530.00**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 octobre 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic	La Secrétaire
Michel Siegrist	Mireille Hofer